

Bon No: 001123937		1ere Gachée: 06:59 (1)		Date: 19/11/2025		141125111327		Zone: TRANSPORT TOI			
		Quantité: 4.00 m3		référence commande(2): 0616724320							
client: 410723		TALEM SA								Véhicule: M88 8x4 ROUXEL TOR	
chantier: 072301		Mosolf								M88 TORTILLARD	
		07.71.26.32.82 51320 Vatry									
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE		température: vitesse du vent: validité:	
08:00								00:00			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax	
NJB163C230		BPS				X0		CL 0,40		S3 10	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						0		C16/20			
appellation commerciale C16/20 X0 S3 Dm10 CEM2 230											
Propriétés particulières spécifiées											
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
RETARDATEUR CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP						PRE 5480/4700 RP			NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:											
signature:											

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1